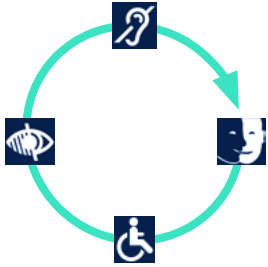


Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au Groupe Scolaire Charlemagne / Dagobert

Etablissement d'enseignement primaire et maternelle, restaurant, bibliothèque



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : M. KNOERY - 01 30 43 66 00 / Mme VILLEMOT - 01 30 43 11 71



Consultation du registre public d'accessibilité :



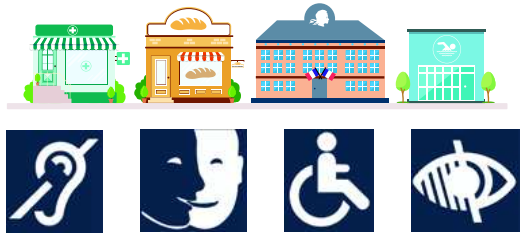
à l'accueil



sur le site internet


N° SIRET : /


Adresse : 2 rue Jean Monnet, 78280 Guyancourt






Certaines prestations ne sont pas accessibles





 1.
.....



 Ce service sera accessible le :


 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)


 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non


 2.
.....



 Ce service sera accessible le :


 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 3.
.....

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



Qcs services®

Attestation d'accessibilité

d'un ERP de 3^{ème} catégorie conforme au 31
décembre 2014

exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée

Conformément à l'article R.111-19-33 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Je soussigné Aurélie VALLEMONT de QCS SERVICES atteste sur l'honneur que l'établissement suivant :
« Groupe scolaire Charlemagne/Dagobert – GUYANCOURT » de catégorie 3 situé 2 rue Jean Monnet à
Guyancourt répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte (cocher le cas échéant) :

le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public ;

l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 3^{ème} catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Article 441-1 du code pénal

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Article 441-7 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Date : 22/03/2017

Aurélien VALLEMONT

Chef de services

Service Audits Patrimoniaux & AMO Spécifiques -

Accessibilité handicapés

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS SELON LA PERIODE ET L'ANNEE

Equipement	Département	Désignation de l'ERP	Groupe	Quartier	Période	Année d'intervention
PERIODE 1 (2016)						
CRECHE DE LA NOEL	Yvelines (78)	ERP 40	2	CENTRE VILLE	1	2016
GS CHARLEMAGNE/DAGOBERT	Yvelines (78)	ERP 04	1	EUROPE	1	2016
LABE BRETON	Yvelines (78)	ERP 42	2	EUROPE	1	2016
CENTRE SPORTIF MARE LES 3 MOUSQUETAIRES	Yvelines (78)	ERP 27	2	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
GS PETIT GIBUS/JEAN CHRISTOPHE/CL CAPITAINE NEMO	Yvelines (78)	ERP 21	1	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
POINT JEUNE DU GRAND MEAULNES	Yvelines (78)	ERP 38	2	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
CENTRE SOCIAL LOUIS PASTEUR + PMI	Yvelines (78)	ERP 51	2	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
GS POLITZER/FROMONT CL TATI	Yvelines (78)	ERP 17	1	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
LOCAUX PREFABRIQUES MARE JARRY	Yvelines (78)	ERP 55	2	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
LOCAL ASSOCIATIF PIERRE MENDES France	Yvelines (78)	ERP 18	1	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
MQ PIERRE MENDES France	Yvelines (78)	ERP 39	2	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
GS MARIE PAPE-CARPENTIER	Yvelines (78)	ERP 12	1	LE PONT DU ROUTOIR	1	2016
PERIODE 1 (2017)						
SERVICE TECHNIQUE CTM	Yvelines (78)	ERP 52	2	CENTRE VILLE	1	2017
GS LANGEVIN+CL	Yvelines (78)	ERP 7	1	CENTRE VILLE	1	2017
FERME DE BEL EBAT	Yvelines (78)	ERP 2	1	CENTRE VILLE	1	2017
MAISON INFO JEUNESSE	Yvelines (78)	ERP 35	2	CENTRE VILLE	1	2017

HOTEL DE VILLE	Yvelines (78)	ERP 23	1	CENTRE VILLE	1	2017
CME(ancienne mairie)	Yvelines (78)	ERP 41	2	CENTRE VILLE	1	2017
GYMNASE BAQUET	Yvelines (78)	EPR 25	1	CENTRE VILLE	1	2017
MAISON DES PARENTS	Yvelines (78)	ERP 36	2	CENTRE VILLE	1	2017
EGLISE SAINT VICTOR	Yvelines (78)	ERP 19	2	CENTRE VILLE	1	2017
GROUPE PREVERT(POLICE MUNICIPALE)	Yvelines (78)	ERP 16	1	CENTRE VILLE	1	2017
VILLA SIMONE SIGNORET	Yvelines (78)	ERP 54	2	VILLARROY	1	2017
GYMNASE DE L'AVIATION	Yvelines (78)	ERP 22	1	VILLARROY	1	2017
CIMETIERE PAYSAGER	Yvelines (78)	ERP 49	2	LE PONT DU ROUTOIR	1	2017
PERIODE 1 (2018)						
STADE J.POPIELUSZKO ET VESTIAIRE	Yvelines (78)	ERP 26	1	CENTRE VILLE	1	2018
GS LANGEVIN+CL	Yvelines (78)	ERP 07	1	CENTRE VILLE	1	2018
SALLE DES FETES L.ARAGON	Yvelines (78)	ERP 37	2	CENTRE VILLE	1	2018
LCR DE LA NOEL	Yvelines (78)	ERP 45	2	CENTRE VILLE	1	2018
PISCINE VIENOT	Yvelines (78)	ERP 24	1	CENTRE VILLE	1	2018
GS MERMOZ/SAINT EXUPERY/CL LESCOT	Yvelines (78)	ERP 09	1	VILLARROY	1	2018
CRECHE DOLTO	Yvelines (78)	ERP 43	2	VILLARROY	1	2018
GS LONDON/MOREAU+POINT JEUNES DE LA REPUBLIQUE	Yvelines (78)	ERP 08	1	VILLARROY	1	2018
PAVILLON WALDECK- ROUSSEAU/ESPACE POLYVALENT	Yvelines (78)	ERP 14	1	VILLARROY	1	2018

PERIODE 2 (2019,2020,2021)						
VILLA MONNET	Yvelines (78)	ERP 56	2	EUROPE	2	2019
CRECHE JEAN PIAGET	Yvelines (78)	ERP 44	2	EUROPE	2	2019
GS MALET-ISAAC/BRAUDEL ET CL LENOTRE+PREFA	Yvelines (78)	ERP 29	1	EUROPE	2	2019
CAFE MUSIQUE LA BATTERIE	Yvelines (78)	ERP 30	1	LE PARC/LES SAULES	2	2019
ECOLE DE MUSIQUE	Yvelines (78)	ERP 01	1	LE PARC/LES SAULES	2	2019
GS ALLENDE/ZETKIN(HALTE GARDERIE-MISSION LOCALE-CL)	Yvelines (78)	ERP 03	1	LE PARC/LES SAULES	2	2019
POULBOT(MAISON DE L'ENFANCE+CRECHE)	Yvelines (78)	ERP 15	1	LE PARC/LES SAULES	2	2019
GS DESNOS/COCTEAU	Yvelines (78)	ERP 06	1	LES GARENNES	2	2019
MQ KOSMA	Yvelines (78)	ERP 31	1	LES GARENNES	2	2019
MQ RENOIR ET ESPACE PUBLIC NUMERIQUE	Yvelines (78)	ERP 34	1	LE PARC/LES SAULES	2	2020
GYMNASE DES DOITS DE L'HOMME	Yvelines (78)	ERP 28	1	LE PARC/LES SAULES	2	2020
GS DELAUNAY/MORISOT+POINT JEUNES GOSCIENNY	Yvelines (78)	ERP 05	1	LE PARC/LES SAULES	2	2020
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	Yvelines (78)	ERP 57	2	LE PARC/LES SAULES	2	2020
GS ROBESPIERRE	Yvelines (78)	ERP 11	1	LE PARC/LES SAULES	2	2020
LCR SAINT JUST	Yvelines (78)	ERP 53	2	LE PARC/LES SAULES	2	2020
GS COTTON	Yvelines (78)	ERP 13	1	LE PARC/LES SAULES	2	2020
CRECHE KOSMA	Yvelines (78)	ERP 47	2	LES GARENNES	2	2020
FERME DE L'ERMITAGE	Yvelines (78)	ERP 50	2	CENTRE VILLE	2	2021
CL VALADON	Yvelines (78)	ERP 33	1	LE PARC/LES SAULES	2	2021
GS POULENC/BRASSENS ET CL+VESTIAIRE MUNICIPAL+IUFM	Yvelines (78)	ERP 10	1	LES GARENNES	2	2021
LCR LES GAVROCHES	Yvelines (78)	ERP 48	2	LES GARENNES	2	2021
MAISON DES ANCIENS	Yvelines (78)	ERP 32	1	LES GARENNES	2	2021
MAISON DE LA POESIE+MQ MONOD/+SALLE D'EXPO	Yvelines (78)	ERP 20	1	VILLAROY	2	2021
VARLIN (FUN POUR TOUS)	Yvelines (78)	ERP 46	2	LE PONT DU ROUTOIR	1	2021

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en «facile à lire et à comprendre» (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.